

CALENDRIER PREVISIONNEL 2017

DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Date de mise à jour : 20 janvier 2017

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne
9 Rue de la Maladière – CS 90159 – 52005 CHAUMONT CEDEX – tél : 03.25.35.33.20 – fax : 03.25.35.33.21 – mail : cdg52@cdg52.fr

L'organisation de certains concours et examens professionnels s'opère à l'échelle de l'Inter-Région Est composée des départements suivants :

Les Ardennes (08), l'Aube (10), la Côte d'Or (21), le Doubs (25), le Jura (39), la Marne (51), la Haute-Marne (52), la Meurthe et Moselle (54), la Meuse (55), la Moselle (57), la Nièvre (58), le Bas-Rhin (67), le Haut-Rhin (68), la Haute-Saône (70), la Saône et Loire (71), les Vosges (88), l'Yonne (89) et le Territoire de Belfort (90).

Pour toute information, contactez le centre de gestion organisateur (coordonnées en fin de document).

CE CALENDRIER EST ETABLI A TITRE PREVISIONNEL.

Les dates des épreuves sont indicatives et peuvent éventuellement être modifiées.

Pour être informé(e) des mises à jour, consultez régulièrement le site Internet du centre de gestion organisateur.

Tous les dossiers devront impérativement être déposés ou envoyés par voie postale au centre de gestion chargé de l'organisation du concours ou de l'examen.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, MERCI DE VOUS ADRESSER AU CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR DU CONCOURS OU DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.

POUR TOUS LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS NE FIGURANT PAS AU PRESENT CALENDRIER, MERCI DE CONSULTER LE CALENDRIER NATIONAL : [HTTP://WWW.CONCOURS-FPT.FR/](http://www.concours-fpt.fr/)

CONCOURS 2017

Cat.	Concours	Centre de Gestion Organisateur	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Dépôt des dossiers	Modalités de retrait	Ières épreuves à partir du
FILIERE ADMINISTRATIVE							
B	Rédacteur	CDG 51	<p><u>Concours Externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué de niveau IV, ou d'une qualification reconnue équivalente.</p> <p><u>Concours Interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins 4 ans de services publics.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant pendant une durée de 4 ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et de rédaction d'actes juridiques, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	07/02/2017 au 15/03/2017	07/02/2017 au 23/03/2017	Contacteur le CDG organisateur	12/10/2017
B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	CDG54	<p><u>Concours Externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue équivalente.</p> <p><u>Concours Interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins 4 ans de services publics.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant pendant une durée de 4 ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, à l'analyse, au suivi ou au contrôle de dispositifs, à la coordination de projets, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	07/02/2017 au 15/03/2017	07/02/2017 au 23/03/2017	Contacteur le CDG organisateur	12/10/2017
FILIERE TECHNIQUE							
A	Ingénieur	CDG 67	<p><u>Concours Externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique ou technique national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat et figurant sur une liste établie par décret. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré.</p> <p><u>Concours Interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	10/01/2017 au 15/02/2017	10/01/2017 au 23/02/2017	Contacteur le CDG organisateur	14/06/2017
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	CDG 51	<p><u>Concours externe</u> : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans la spécialité choisie.</p> <p><u>Concours interne</u> : Ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant d'au moins 1 an de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p><u>Troisième concours</u> : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins d'activités professionnelles correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue ou de mandats de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, ou d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	16/05/2017 au 21/06/2017	16/05/2017 au 29/06/2017	Contacteur le CDG organisateur	29/11/2017
C	Agent de maîtrise	CDG10	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau V.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ayant 3 ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique de catégorie C au 1er Janvier de l'année du concours.</p> <p><u>Concours 3^{ème} voie</u> : ouvert aux candidats justifiant pendant une durée de 4 ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités d'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	06/09/2016 au 05/10/2016	06/09/2016 au 13/10/2016	Contacteur le CDG organisateur	26/01/2017

Cat.	Concours	Centre de Gestion Organisateur	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Dépôt des dossiers	Modalités de retrait	Ières épreuves à partir du
FILIERE CULTURELLE							
A	Bibliothécaire	CDG 21	<u>Concours Externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme homologué au moins de niveau II. <u>Concours Interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs.	10/01/2017 au 15/02/2017	10/01/2017 au 23/02/2017	Contacteur le CDG organisateur	23/05/2017
C	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	CDG 89	<u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente. <u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins. <u>Concours 3ème voie</u> : ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de 4 ans au moins au 1er jour des épreuves, de l'exercice soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.	04/10/2016 au 09/11/2016	04/10/2016 au 17/11/2016	Contacteur le CDG organisateur	16/03/2017
FILIERE SOCIALE							
A	Biologiste, vétérinaire et pharmacien	CDG 08	Ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire ou de docteur en pharmacie et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article L241-2 du code rural et de la pêche maritime ou à l'article L4221-1 et suivants du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	16/05/2017 au 21/06/2017	16/05/2017 au 29/06/2017	Contacteur le CDG organisateur	23/11/2017
A	Médecin	CDG 59	Concours sur titre avec épreuve ouvert : 1° Aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L.4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ; 2° Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle. Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.	06/09/2016 au 05/10/2016	06/09/2016 au 13/10/2016	Contacteur le CDG organisateur	02/02/2017
A	Puéricultrice	CDG 21	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture.	06/09/2016 au 05/10/2016	06/09/2016 au 13/10/2016	Contacteur le CDG organisateur	07/02/2017
A	Infirmier en soins généraux de classe normale	CDG 51	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier, ou diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier.	06/09/2016 au 05/10/2016	06/09/2016 au 13/10/2016	Contacteur le CDG organisateur	06/02/2017
A	Conseiller socio-éducatif	CDG 55	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des assistants socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants, des assistants de service social, des conseillers en économie sociale et familiale et des éducateurs techniques spécialisés. Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007.	07/03/2017 au 12/04/2017	07/03/2017 au 20/04/2017	Contacteur le CDG organisateur	14/09/2017
B	Educateur de jeunes enfants	CDG 57	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un diplôme reconnu équivalent.	06/09/2016 au 05/10/2016	06/09/2016 au 13/10/2016	Contacteur le CDG organisateur	09/02/2017

Cat.	Concours	Centre de Gestion Organisateur	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Dépôt des dossiers	Modalités de retrait	1ères épreuves à partir du
B	Assistant socio-éducatif	CDG 51	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>spécialité d'assistant du service social</i> : du diplôme d'Etat d'assistant du service social, ou d'un des diplômes, certificats et autres titres mentionnés à l'article L.411-1 du code de l'action sociale et des familles. - <i>spécialité éducation spécialisée</i> : du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent. - <i>spécialité conseil en économie sociale et familiale</i> : du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale, ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent. 	07/03/2017 au 12/04/2017	07/03/2017 au 20/04/2017	Contacteur le CDG organisateur	28/09/2017
C	Auxiliaire de soins de 1ère classe	CDG 10	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - spécialité aide-soignant : du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant, ou autres diplômes, certificats, titres ou autorisation d'exercer mentionnés aux articles L.491-1 à L.491-4 du code de la santé publique. - spécialité aide médico-psychologique : du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique. - spécialité assistant dentaire : d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. 	25/04/2017 au 24/05/2017	25/04/2017 au 01/06/2017	Contacteur le CDG organisateur	10/10/2017
C	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	CDG 08	Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'auxiliaire de puériculture, ou d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture, ou du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, ou ayant réussi l'examen de passage de 1ère en 2ème année du diplôme d'Etat d'infirmier ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.	04/10/2016 au 09/11/2016	04/10/2016 au 17/11/2016	Contacteur le CDG organisateur	06/03/2017
C	Agent social de 1ère classe	CDG 10	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme homologué de niveau V ou figurant sur une liste établie par arrêté.	25/04/2017 au 24/05/2017	25/04/2017 au 01/06/2017	Contacteur le CDG organisateur	18/10/2017

FILIERE SPORTIVE

PAS D'ORGANISATION DE CONCOURS EN 2017

Cat.	Concours	Centre de Gestion Organisateur	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Dépôt des dossiers	Modalités de retrait	Ières épreuves à partir du
FILIERE ANIMATION							
B	Animateur	CDG 21	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux animateurs territoriaux.</p>	07/03/2017 au 12/04/2017	07/03/2017 au 20/04/2017	Contacteur le CDG organisateur	21/09/2017
B	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	CDG 21	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux animateurs principaux de 2^{ème} classe.</p>	07/03/2017 au 12/04/2017	07/03/2017 au 20/04/2017	Contacteur le CDG organisateur	21/09/2017

Cat.	Concours	Centre de Gestion Organisateur	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Dépôt des dossiers	Modalités de retrait	Ières épreuves à partir du
FILIERE ANIMATION							
C	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	CDG 10	<p><u>Concours externe</u> : aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3 du décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années au moins au 1^{er} jour des épreuves, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	04/10/2016 au 09/11/2016	04/10/2016 au 17/11/2016	Contacteur le CDG organisateur	23/03/2017
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
B	Chef de service de police municipale	Centre de Gestion de la Grande Couronne (CIG 78-91-95)	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux chefs de service de police municipale.</p>	25/10/2016 au 30/11/2016	25/10/2016 au 08/12/2016	Contacteur le CDG organisateur	08/06/2017 Test psychotechnique 2 1/03/2017

EXAMENS PROFESSIONNELS 2017

Cat.	Examen	Centre de Gestion Organisateur	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Dépôt des dossiers	Modalités de retrait	1ères épreuves à partir du
FILIERE ADMINISTRATIVE							
A	Attaché Principal	CDG 54	Ouvert aux attachés justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressée le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché.	25/10/2016 au 30/11/2016	25/10/2016 au 08/12/2016	Contacteur le CDG organisateur	06/04/2017
C	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	CDG 52	Ouvert aux adjoints administratifs territoriaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.	04/10/2016 au 09/11/2016	04/10/2016 au 17/11/2016	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site www.cdg52.fr	14/03/2017
FILIERE TECHNIQUE							
B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	A définir	Ouvert aux techniciens territoriaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau et ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon du grade de technicien.	25/10/2016 au 30/11/2016	25/10/2016 au 08/12/2016	Contacteur le CDG organisateur	13/04/2017
B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	A définir	Ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois : <ul style="list-style-type: none"> - Agents de maîtrise territoriaux justifiant au moins de 8 ans de services effectifs, dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique. - Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe ou Adjointes techniques principaux de 2ème classe comptant au moins 10 ans de services effectifs, dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique. - Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe ou Adjointes techniques principaux de 2ème classe des établissements d'enseignement comptant au moins 10 ans de services effectifs, dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique. 	25/10/2016 au 30/11/2016	25/10/2016 au 08/12/2016	Contacteur le CDG organisateur	13/04/2017
B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	A définir	Ouvert aux techniciens territoriaux principaux de 2 ^{ème} classe comptant au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau et ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5ème échelon du grade de technicien principal de 2ème classe.	25/10/2016 au 30/11/2016	25/10/2016 au 08/12/2016	Contacteur le CDG organisateur	13/04/2017
C	Agent de maîtrise	CDG 10	Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emplois et ayant atteint au moins le 5 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint technique de 2ème classe.	06/09/2016 au 05/10/2016	06/09/2016 au 13/10/2016	Contacteur le CDG organisateur	26/01/2017
FILIERE CULTURELLE							
A	Professeur d'enseignement artistique	CDG 25 CDG 54 CDG 67 CDG 70 En fonction des spécialités	Examen professionnel ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.	15/11/2016 au 14/12/2016	15/11/2016 au 22/12/2016	Contacteur le CDG organisateur	20/03/2017
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	CDG 55	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.	10/01/2017 au 15/02/2017	10/01/2017 au 23/02/2017	Contacteur le CDG organisateur	18/05/2017

Cat.	Examen	Centre de Gestion Organisateur	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Dépôt des dossiers	Modalités de retrait	1ères épreuves à partir du
FILIERE SOCIALE							
A	Biologiste, Vétérinaire et Pharmacien de classe exceptionnelle	CDG 08	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 6 ^{ème} échelon de leur grade ainsi qu'aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 1 ^{ère} classe et de hors classe qui justifient de 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.	16/05/2017 au 21/06/2017	16/05/2017 au 29/06/2017	Contacteur le CDG organisateur	23/11/2017
FILIERE SPORTIVE							
A	Conseiller des APS (avancement de grade)	A définir	Ouvert aux conseillers qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de huit ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A, la période de stage précédant la titularisation, le temps effectivement accompli au titre du service militaire obligatoire ou du service national actif et la fraction qui excède la douzième année de l'ancienneté acquise dans un grade de catégorie B étant assimilés dans la limite de trois ans à des périodes de services effectifs.	25/10/2016 au 30/11/2016	25/10/2016 au 08/12/2016	Contacteur le CDG organisateur	11/04/2017
B	Educateur des APS principal de 2ème classe (avancement de grade)	CDG 68	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4e échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	06/09/2016 au 05/10/2016	06/09/2016 au 13/10/2016	Contacteur le CDG organisateur	19/01/2017
B	Educateur des APS principal de 1ère classe (avancement de grade)	CDG 68	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6e échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	06/09/2016 au 05/10/2016	06/09/2016 au 13/10/2016	Contacteur le CDG organisateur	19/01/2017
FILIERE ANIMATION							
PAS D'ORGANISATION D'EXAMEN PROFESSIONNEL EN 2017							
FILIERE POLICE							
B	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	Centre de gestion de la Petite Couronne (CIG 92-93-94)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	25/10/2016 au 30/11/2016	25/10/2016 au 08/12/2016	Contacteur le CDG organisateur	08/06/2017

ADRESSES UTILES

CDG	Adresse postale	Téléphone	Site Internet
CDG 08	Maison de la Fonction Publique Territoriale – 30 rue de la Gravière – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	03.24.33.88.00	www.cdg08.fr
CDG 10	BP 40085 – Sainte Savine – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX	03.25.73.58.01	www.cdg10.fr
CDG 21	16-18 rue Nodot – BP 166 – 21005 DIJON CEDEX	03.80.76.99.76	www.cdg21.fr
CDG 25	21 rue de l'Etuve – BP 416 – 25208 MONTBELIARD CEDEX	03.81.99.36.36	www.cdg25.org
CDG 39	5 avenue de la République – BP 86 – 39303 CHAMPAGNOLE CEDEX	03.84.53.06.37	www.cdg39.org
CDG 51	11 rue Carnot – BP 105 – 51007 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	03.26.69.44.00	www.cdg51.fr
CDG 52	9 rue de la Maladière – CS 90159 – 52005 CHAUMONT CEDEX	03.25.35.33.20	www.cdg52.fr
CDG 54	2 allée Pelletier Doisy – BP 340 – 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX	03.83.67.48.10	www.cdg54.fr
CDG 55	92 rue des Capucins – BP 90054 – 55202 COMMERCY CEDEX	03.29.91.44.35	www.cdg55.fr
CDG 57	16 rue de l'Hôtel de Ville – BP 50229 – 57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX	03.87.65.27.06	www.cdg57.fr
CDG 58	24 rue du champ de foire – BP 3 – 58028 NEVERS CEDEX	03.86.71.66.10	www.cdg58.com
CDG 67	12 avenue Robert Schuman – BP 51204 – 67381 LINGOSCHEIM CEDEX	03.88.10.34.64	www.cdg67.fr
CDG 68	22 rue Wilson – 68027 COLMAR CEDEX	03.89.20.36.00	www.cdg68.fr
CDG 70	ZI du Durgeon – 7 rue de la Corne Jacquot Bournot – 70000 NOIDANS LES VESOUL	03.84.97.02.40	www.cdg70.fr
CDG 71	6 rue de Flacé – 71018 MACON CEDEX	03.85.21.19.19	www.cdg71.fr
CDG 88	28 rue de la Clé d'Or – 88025 EPINAL CEDEX	03.29.35.63.10	www.cdg88.fr
CDG 89	9 rue Bugeaud – BP 86 – 89011 AUXERRE CEDEX	03.86.51.43.43	www.cdg89.fr
CDG 90	Maison des Communes – 29 boulevard Anatole France – BP 322 – 90000 BELFORT CEDEX	03.84.57.65.65	www.cdg90.fr
CIG 78-91-95 (grande couronne)	15 rue Boileau – BP 855 – 78008 VERSAILLES CEDEX	01.39.49.63.60	www.cigversailles.fr
CIG 92-93-94 (petite couronne)	157 Avenue Jean Lolive – 93698 PANTIN Cedex	01.56.96.80.80	www.cig929394.fr

Coordonnées du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Délégation Champagne-Ardenne

1, esplanade Lucien Péchart BP 3046
10012 TROYES Cedex
Tél. : 03 25 83 10 60 - Fax : 03 25 83 10 61

<http://www.champagne-ardenne.cnfpt.fr>

Antenne(s) attachée(s)

Antenne : Ardennes

30, rue de la Gravière
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03 24 56 21 05 - Fax : 03 24 33 45 13

Antenne : Marne

Complexe Gérard Philippe. 19, avenue du Général Sarrail
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél. : 03 26 64 37 43 - Fax : 03 26 21 43 00

Antenne : Haute-Marne

Quartier FOCH
6, rue Raymond Savignac
52000 CHAUMONT
Tél. : 03 25 83 10 82 - Fax : 03 25 31 27 33

Antenne : Reims

57 bis, rue Pierre Taittinger
51100 REIMS (centre préparation aux concours)
Tél. : 03 26 84 10 39 - Fax : 03 26 84 25 90

Coordonnées des commissions d'équivalence

Commission de reconnaissance des diplômes français et/ou de l'expérience professionnelle :

Commission de reconnaissance de diplômes délivrés par un autre Etat que la France complétés ou non d'une expérience professionnelle :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Direction des Concours

Secrétariat de la commission nationale d'équivalence des diplômes

80 rue de Reuilly – CS 41232

75578 PARIS CEDEX 12

Remarque : possibilité de télécharger directement le dossier de demande d'équivalence à l'adresse www.cnfpt.fr

Concours avec condition de diplôme spécifique organisés par les centres de gestion et concernés par la possibilité de saisine de la commission d'équivalence	Concours avec condition de diplôme généraliste organisés par les centres de gestion et pour lesquels ces derniers instruisent les demandes d'équivalence
<ul style="list-style-type: none">- Ingénieur territorial- Technicien- Technicien principal de 2ème classe- Adjoint technique de 1ère classe- Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement- Conseiller socio-éducatif- Assistant socio-éducatif- Educateur de jeunes enfants- Cadres de santé- Moniteur – éducateur et intervenants familiaux- Auxiliaire de soins- Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe (ATSEM)- Animateur- Animateur principal de 2ème classe- Adjoint d'animation de 1ère classe- Directeur d'enseignement artistique- Professeur d'enseignement artistique- Assistant d'enseignement artistique- Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe- Assistant de conservation du patrimoine- Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe- Educateur des APS- Educateur des APS principal de 2ème classe	<ul style="list-style-type: none">- Attaché- Rédacteur- Rédacteur principal de 2ème classe- Adjoint administratif de 1ère classe- Agent de maîtrise- Agent social de 1ère classe- Auxiliaire de soins de 1ère classe- Attaché de conservation du patrimoine- Bibliothécaire- Adjoint du patrimoine de 1ère classe- Conseiller des activités physiques et sportives- Opérateur des activités physiques et sportives- Directeur de police municipale- Chef de service de police municipale- Gardien de police municipale- Garde-champêtre

LE DEPOT D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME ET/OU DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE AUPRES DE L'UNE DE CES COMMISSIONS NE SUFFIT PAS A VOUS INSCRIRE AU CONCOURS VISE. VOUS DEVEZ DEPOSER UN DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS AUPRES DU CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR PENDANT LA PERIODE DE DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION.